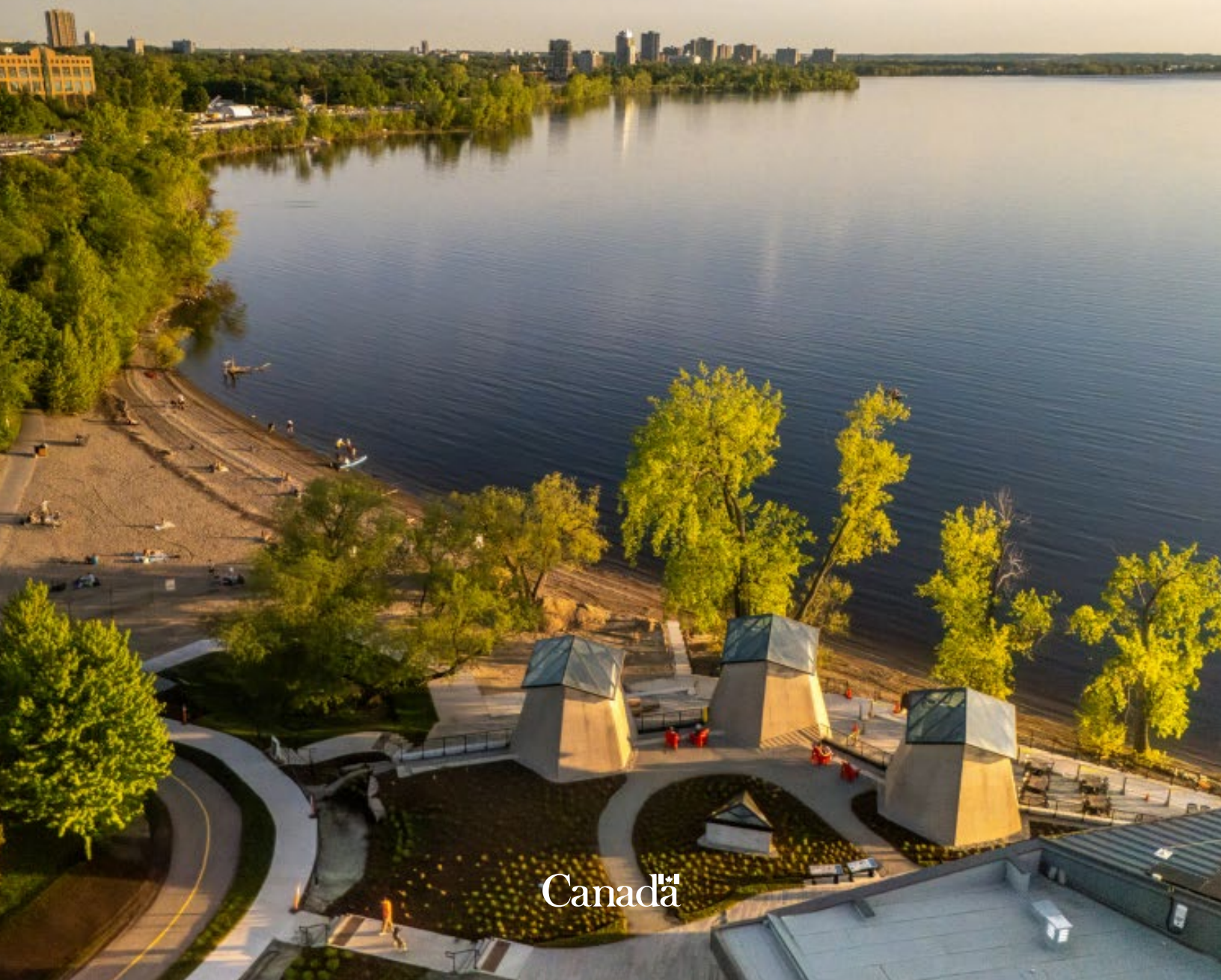


COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Résumé du Plan d'entreprise
de 2025-2026 à 2029-2030



Canada

www.ccn-ncc.gc.ca

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7
Courriel : info@ncc-ccn.ca • Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent document sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Commission de la capitale nationale
Résumé du Plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030
Numéro de catalogue : W91-2F-PDF
1926-0504



Table des matières

Profil de la société d'État	4
Contexte opérationnel	14
Résultats prévus et indicateurs de rendement	23
Tableaux financiers	38
Annexes	45

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DU PREMIER DIRIGEANT

Depuis plus de 125 ans, la Commission de la capitale nationale (CCN) s'est vu confier la tâche de façonner une région de la capitale nationale digne de la population canadienne. Que cette responsabilité se manifeste par la conception de promenades panoramiques, l'intendance de bâtiments historiques, la protection d'espaces verts urbains ou la création de lieux de rassemblement innovants et dynamiques, son rôle de promotrice d'une vision ambitieuse et durable est plus pertinent que jamais.

Ce résumé du Plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030 donne un aperçu des grands projets de la CCN qui sont transformateurs pour la région. Ces projets s'arriment à quatre priorités stratégiques qui s'harmonisent étroitement avec celles du gouvernement fédéral. Ils reflètent aussi la façon dont la société d'État compte tirer parti des nombreuses possibilités qui s'offrent à elle et relever les défis qui l'attendent.

La CCN garde donc le cap sur la mise en œuvre de son plan de travail pluriannuel, un outil qui l'aidera à remettre en état ou à revitaliser les actifs dont elle a la garde; des actifs d'une importance historique et culturelle, tels que le mur de soutènement de la promenade Lady-Grey, la colline du Parlement, le boulevard de la Confédération et les résidences officielles du Canada. Investir à ce chapitre présente autant de bonnes occasions d'animer les lieux publics emblématiques, dont bon nombre bordent la rivière des Outaouais.

L'engagement de la CCN à créer de nouvelles destinations dans la capitale se manifeste aussi par la mise en œuvre continue du Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton. Ce qui anime ce plan, surtout, c'est l'idée de créer un quartier à usage mixte dynamique où il fait bon vivre; un lieu qui offre une variété de logements et un endroit concrètement durable où profiter des installations événementielles, des parcs et de la berge. Au cours de la période de planification, la CCN entend continuer à favoriser la construction de logements abordables dans la région de la capitale nationale, sur les terrains sous-utilisés du gouvernement fédéral. Elle fouille donc son portefeuille immobilier à la recherche d'endroits où construire et collabore avec ses partenaires pour simplifier les processus qui soutiennent cette grande priorité du gouvernement.

Ajoutons qu'avec ses partenaires, la CCN poursuit son travail d'amélioration du réseau de transport régional. Le Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux est un autre exemple de stratégie tournée vers l'avenir pour bâtir une capitale moderne et bien connectée. La région de la capitale nationale est toujours en croissance, et la CCN est particulièrement heureuse de pouvoir contribuer à la sûreté et à l'efficacité de la circulation des personnes et des marchandises, tout en respectant l'environnement naturel et le patrimoine culturel régionaux.

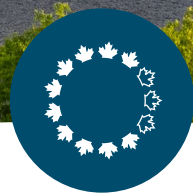
La CCN a su établir une solide tradition de conservation et d'intendance environnementale dans la région de la capitale nationale. La feuille de route qui oriente son ambitieux parcours vers un avenir durable et résilient aux aléas du climat est sa stratégie de développement durable pour 2023-2027. Au cours de la période de planification, elle compte poursuivre l'avancement des projets qui figurent dans cette stratégie, car c'est grâce à eux qu'elle pourra contribuer à créer des collectivités durables, à réduire la production de déchets, à atteindre la carboneutralité, à protéger le capital naturel et à gérer les risques climatiques.

Comme toujours, tout ce travail est alimenté par la collaboration et les apports inestimables des différents ordres de gouvernement, des administrations municipales, des partenaires autochtones, de diverses parties prenantes communautaires et du public en général. Inspirée par les commentaires judicieux qu'elle a reçus lors des consultations sur ses nombreux plans, projets et programmes, la CCN poursuivra sa collaboration avec les groupes concernés, leur participation étant essentielle à l'obtention des résultats qui feront de la région de la capitale nationale un meilleur endroit où vivre, travailler et se divertir.

La réalisation de chacun des projets présentés dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030 n'aurait pas été possible sans le solide leadership de son conseil d'administration. Le soutien et les conseils continus de ses membres ont donné au personnel extraordinaire de la CCN les moyens de concrétiser une vision ambitieuse. Une appréciation est également due à tout le personnel de la CCN pour leur engagement envers l'excellence, leurs connaissances, leur créativité et leur professionnalisme; des qualités qui inspirent en continu la façon dont les gens tissent des liens avec la capitale. Ensemble, continuons de bâtir sur ces fondations, pour que notre capitale formidable soit encore plus dynamique, durable et inspirante.

Maryse Gaudreault
Chairperson

Tobi Nussbaum
Chief Executive Officer



PROFIL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée par le Parlement canadien en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. La *Loi sur la capitale nationale* définit ainsi le rôle de la CCN : « établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale. » La société d'État s'acquitte de ce rôle en exerçant les activités suivantes :

- établir l'orientation de l'aménagement à long terme des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale du Canada;
- définir les règles concernant l'utilisation et la mise en valeur des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale;
- gérer, conserver et protéger les actifs de la CCN (y compris le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, les parcs urbains, les biens immobiliers et d'autres actifs, comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- entretenir des sites patrimoniaux de la région de la capitale nationale, comme les résidences officielles et les lieux commémoratifs.

MISSION

La mission de la CCN est de s'assurer que la région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour la population canadienne.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs indiquent les règles d'action que la CCN mettra en œuvre pour donner suite à ses priorités et réaliser son mandat. La CCN les examine annuellement pour s'assurer qu'ils s'appliquent toujours à l'organisation. Ils sont décrits ci-après.

LEADERSHIP ET INNOVATION

Favoriser la créativité et l'innovation de sorte que la CCN soit en première position pour bâtir une région de la capitale nationale prestigieuse et la préserver ainsi.

RESPONSABILISATION ET TRANSPARENCE

Assurer l'intégrité de ses activités et la responsabilisation à cet égard par un dialogue ouvert et transparent avec le public et diverses parties prenantes de la région de la capitale nationale et d'ailleurs au Canada.

RÉCONCILIATION

Reconnaître que la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada, en particulier avec la Première Nation algonquine, est essentielle à sa réussite.

COLLABORATION

Ajouter de la valeur en tant que partenaire avec ses parties prenantes, y compris le public et tous les ordres de gouvernement, afin de créer des legs durables.

ÉQUITÉ ET INCLUSION

Promouvoir, faire valoir et intégrer les principes de la diversité, de l'équité, de l'inclusion (DEI) et de l'accessibilité dans l'ensemble des secteurs d'activité de la CCN afin de bâtir et de maintenir un effectif et une capitale qui représentent la société canadienne dans toute sa diversité.

EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

Faire preuve d'une saine gestion des fonds publics en continuant d'améliorer les pratiques organisationnelles, la prestation des programmes et les services à la clientèle.

Principales responsabilités

En sa qualité de première planificatrice à long terme et de principale intendante des terrains du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale depuis plus de cent ans, la CCN édifie, comme ses prédécesseuses, une capitale dynamique, inspirante et durable. Deux responsabilités principales, outre les services internes, se dégagent du mandat de la CCN et de sa précédente architecture d'harmonisation des programmes. Ces responsabilités font état de ses principales obligations envers le public en tant qu'organisation gouvernementale.

PLANIFICATION À LONG TERME

La CCN s'assure que les terrains et les actifs du gouvernement fédéral satisfassent à ses besoins et à ceux de la population, et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la région de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine.

La CCN élabore des plans à long terme, détermine la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières (AFUSDTI).

De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification du transport interprovincial et facilite les projets de transport.

INTENDANCE ET PROTECTION

La CCN gère, entretient, protège, aménage ou réhabilite les terrains et autres actifs du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale.

Elle veille également à ce que la population canadienne profite des terrains et des actifs du gouvernement fédéral en y ayant accès de façon sécuritaire, convenable et durable.

En sa qualité d'intendante des résidences officielles, elle veille à ce que les lieux de résidence des têtes dirigeantes du Canada soient convenables et offrent un cadre inspirant pour la tenue des activités et des cérémonies de l'État.

SERVICES INTERNES

Afin de pouvoir s'acquitter de ses responsabilités en matière de planification et d'intendance, la CCN dispose aussi d'une gamme de services internes qui appuient la réalisation de ses activités et la gestion des ressources à l'échelle de l'organisation. Ces fonctions soutiennent : la gestion des ressources financières et humaines; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services juridiques; et les services des technologies de l'information et de géomatique.

Figure 2 : Aperçu des actifs de la CCN



6 résidences officielles



1 700 propriétés,
1 000 bâtiments



145 ponts



23 parcs urbains



Plus de 100 km de promenades
et de routes



75 km de berges,
50 lacs



194 monuments, œuvres d'art public,
panneaux d'interprétation et plaques



300 km de sentiers



Plus de 600 structures différentes
(murs de soutènement,
plateformes de belvédère, barrages)



39 600 ha de terrains forestiers
et 2 500 ha de milieux humides



5 600 ha de terres agricoles



2 800 autres actifs divers
(systèmes électriques, mécaniques,
hydrauliques et de drainage)

Valeur de remplacement approximative des biens immobiliers : 2,2 milliards de dollars

Gouvernance

COMPOSITION, RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme le définit la *Loi sur la capitale nationale* (LCN), le conseil d'administration de la CCN se compose d'une présidente, d'un premier dirigeant et de 13 autres personnes représentant la région de la capitale nationale et d'autres parties du pays. Les mairies d'Ottawa et de Gatineau participent également à toutes les séances du conseil. Elles assurent une participation d'office sans droit de vote. La préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais peut également y participer d'office, mais n'a pas droit de vote (détails plus loin).

La personne ministre responsable de l'application de la LCN recommande les membres du conseil à l'approbation de la personne gouverneure en conseil, qui établit pour sa part la présidence du conseil et nomme la personne première dirigeante de la CCN. Le mandat de deux membres du conseil d'administration a pris fin et, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), ces membres restent en poste jusqu'à ce que de nouvelles personnes soient nommées.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'orientation des activités et des actifs de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, le conseil :

- établit les grandes orientations stratégiques de l'organisation;
- veille à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État;
- surveille et examine la performance de l'organisation et les risques auxquels elle est exposée;
- approuve les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- approuve les transactions et les projets importants que l'organisation compte entreprendre;
- communique avec le gouvernement, les parties prenantes et le public, et favorise les bonnes relations avec ces parties.

Dans son rôle de surveillance de l'organisation, le conseil d'administration prend une part active à l'établissement et au suivi de l'orientation de la gestion. La personne première dirigeante rend compte au conseil de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année qui vient. Au début de chaque séance, elle rend également compte de la performance de la société d'État en présentant un rapport d'activité.

PARTICIPATION DES MUNICIPALITÉS AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En février 2016, le conseil d'administration de la CCN a modifié ses règlements administratifs pour que les mairies d'Ottawa et de Gatineau puissent siéger à toutes ses séances et participer d'office, sans toutefois avoir droit de vote. Par la suite, en 2023, il a adopté une résolution qui prévoit la participation d'office, sans droit de vote, de la préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais aux séances publiques du conseil lorsqu'un point à l'ordre du jour touche la MRC ou se déroule à l'intérieur de ses limites géographiques.

La participation des mairies est régie par le code de conduite, les dispositions relatives à la confidentialité et les règles sur les conflits d'intérêts que doivent respecter les membres du conseil d'administration de la CCN. En tant que participantes d'office sans droit de vote, et à l'instar des autres membres, les mairies peuvent participer aux discussions en soulevant des questions et en faisant des commentaires pendant les séances du conseil. La présence des mairies et de la préfecture est permise pour toutes les affaires du conseil sauf quand des points à l'ordre du jour concernent la confidentialité commerciale, les secrets du cabinet, le secret professionnel, les ressources humaines ou des questions d'ordre privé, et les résidences officielles du Canada.

RESPONSABILITÉ ET FONCTIONNEMENT

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes. Les règlements administratifs de la CCN s'ajoutent aux orientations que lui procure la *Loi sur la capitale nationale*. Ils donnent des précisions sur les pouvoirs du conseil et sur ses séances; énoncent la délégation des pouvoirs au premier dirigeant et au secrétaire de la Commission; et comprennent d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires. Les chartes de la CCN énoncent quant à elles les fonctions et les responsabilités du conseil d'administration et de ses comités.

Les membres du conseil doivent respecter la LGFP et la *Loi sur les conflits d'intérêts*; et suivre le code de conduite et les lignes directrices de la CCN sur les conflits d'intérêts s'appliquant aux membres de son conseil d'administration, ainsi que les règlements administratifs de la société d'État. La déclaration de tout conflit d'intérêts est obligatoire pour l'ensemble des personnes membres du conseil, chaque année et si un conflit d'intérêts survient. Elles doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'elles risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts, réel ou apparent. Le conseil d'administration évalue son rendement collectif au moyen d'un processus d'autoévaluation structuré.

En plus d'une assemblée publique annuelle et de quatre réunions ordinaires, le conseil se réunit en personne quatre fois par année, ainsi que par vidéoconférence. Chaque séance ordinaire peut comporter une séance publique et une séance à huis clos. L'assemblée publique annuelle la plus récente a eu lieu, en virtuel, le 4 mars 2025.

RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres du conseil est établie par la personne gouverneure en conseil et respecte les Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Aucune rémunération n'est prévue pour les mairies d'Ottawa et de Gatineau et la préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, qui exercent une participation d'office sans droit de vote. Des honoraires annuels allant de 8 000 \$ à 9 400 \$ ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$ sont prévus pour la présidence du conseil, pour sa participation aux réunions du conseil et de ses comités, et pour certaines responsabilités spéciales de direction, d'analyse ou de représentation que le conseil d'administration approuve. Les autres membres du conseil qui participent au travail des comités et exécutent des tâches spéciales reçoivent des honoraires annuels allant de 4 000 \$ à 4 700 \$, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$. De plus, le remboursement des membres du conseil est conforme aux directives émises par le gouvernement du Canada. La présidence du comité d'audit reçoit des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 \$.

COMITÉS

Les trois comités de direction, soit le comité directeur, le comité d'audit et le comité de la gouvernance, appuient le conseil d'administration. En plus de ces comités, trois comités consultatifs ou spéciaux conseillent la personne première dirigeante et la haute direction. Il s'agit du comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier, du comité consultatif sur l'accessibilité universelle et du comité consultatif sur la toponymie¹.

1. Une description des comités se trouve sur le site Web de la CCN.

RÉÉDITION DE COMPTE AU PARLEMENT ET À LA POPULATION CANADIENNE

La CCN est inscrite en tant que société d'État à l'annexe III de la LGFP et est assujettie à la partie X de cette loi. Depuis le 20 novembre 2019, elle rend compte au Parlement par l'entremise de la personne ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

AUDIT INDÉPENDANT

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est le vérificateur de la CCN. Le BVG audite annuellement les états financiers de clôture d'exercice de la CCN pour donner une opinion quant au fait que ceux-ci présentent ou non avec justesse, à tous égards importants, la situation financière et les résultats réels des activités de l'organisation ainsi que la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, et pour déterminer si les transactions portées à la connaissance de l'auditeur au cours de l'examen sont effectuées conformément à la partie X de la LGFP et à ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale*, aux règlements administratifs de la société d'État et à la directive formulée en vertu de l'article 89 de la LGFP.

EXAMEN SPÉCIAL DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

En outre, la partie X de la LGFP prévoit que le BVG effectue un examen spécial de la CCN tous les 10 ans. C'est en 2017 que la CCN a fait l'objet d'un examen spécial pour la dernière fois. Dans l'ensemble, le BVG a constaté que la société d'État a de bonnes pratiques de gestion pour la gouvernance, la planification stratégique, la mesure du rendement et la production de rapports. Cependant, certaines faiblesses ont été identifiées en matière de gestion des risques et d'entretien des actifs, et des recommandations ont été formulées. Afin de donner suite à celles-ci, la CCN a élaboré un cadre intégré de gestion des risques d'entreprise qui fait partie de son processus de planification et d'établissement de rapport et qui permet d'évaluer et de gérer les risques. Les risques d'entreprise sont directement liés au rendement de l'organisation, et des mises à jour sur les tendances en matière de risque et les réponses font l'objet de rapports trimestriels au conseil d'administration.

Le BVG a en outre recommandé à la CCN d'élaborer des solutions pour atténuer le risque stratégique lié à l'entretien de ses actifs, et la société d'État maintient ses efforts en ce sens en utilisant toute une gamme de mécanismes. Parmi ces solutions figure la mise en œuvre continue d'un programme de planification des investissements, lequel offrira un meilleur appui à la CCN afin de lui permettre de planifier, de classer par ordre de priorité et de mener à bien les activités d'entretien et de rénovation, ainsi que d'atténuer les risques, de limiter les coûts et d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

Le BVG a informé la CCN que le prochain examen spécial commencerait au cours de l'exercice 2024-2025 et a amorcé la phase de planification en juillet 2024. La CCN collabore avec le BVG en donnant suite à la vérification et s'engage à respecter les délais proposés. La phase d'examen s'est terminée au printemps 2025 et un rapport de vérification final sera présenté au conseil d'administration au printemps 2026.

OMBUDSMAN

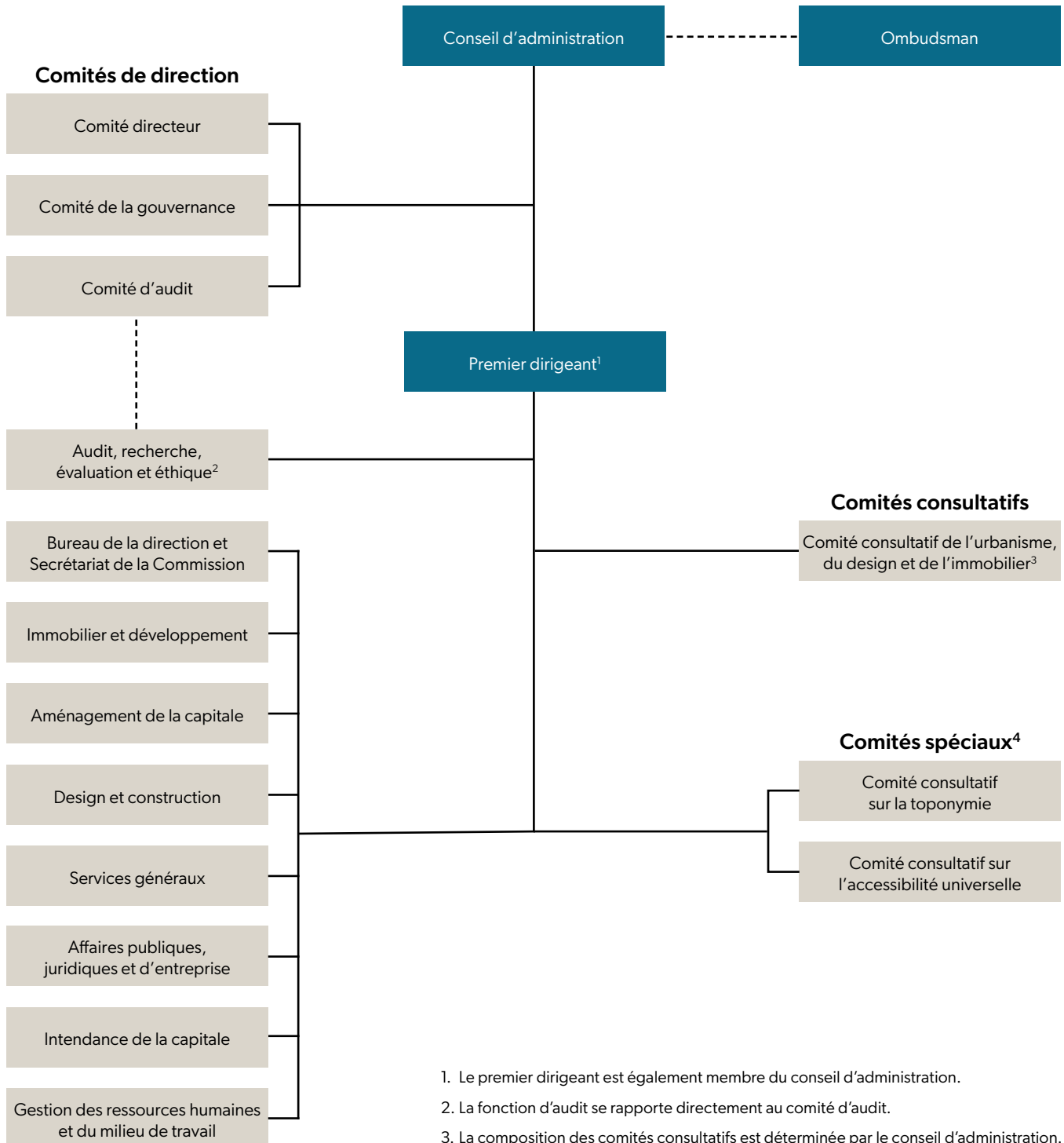
Le conseil d'administration nomme l'ombudsman de la CCN, qui est une ressource indépendante et confidentielle à laquelle le public s'adresse pour régler des plaintes lorsque tous les autres recours internes ont été épuisés. Cette personne doit déposer un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration. Le public peut consulter ce document sur le site Web de l'ombudsman.

ORGANIGRAMME

L'organigramme² de la CCN illustre les rapports entre le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction, les différents comités et les directions de la CCN. Dans la structure organisationnelle de la CCN, la personne première dirigeante est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les opérations courantes. Elle est appuyée par la haute direction, qui représente toutes les directions de la CCN, et est responsable de la bonne gestion et de la mise en œuvre des principales activités de la société d'État.

2. La figure 3 présente l'organigramme de la CCN.

Figure 3 : Organigramme de la CCN



1. Le premier dirigeant est également membre du conseil d'administration.
2. La fonction d'audit se rapporte directement au comité d'audit.
3. La composition des comités consultatifs est déterminée par le conseil d'administration.
4. La composition des comités spéciaux est déterminée par le premier dirigeant.



CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Analyse du contexte

CONTEXTE INTERNE

La CCN possède et gère plus de 11 % des terrains de la région de la capitale nationale. Elle a la garde d'un portefeuille vaste et diversifié d'actifs d'une valeur estimative de 2,2 milliards de dollars. Des crédits supplémentaires, notamment des fonds réservés dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2022 et de celui de l'automne 2023, ont permis à la société d'État de réaliser des progrès importants dans la gestion de l'entretien différé des actifs. Ces actifs comprennent certains des actifs les plus importants du pays, dont beaucoup sont des destinations de choix pour la population résidante ainsi que pour les plus de 11 millions de personnes qui visitent la région chaque année.

Le personnel de la CCN est essentiel à la réalisation de son mandat fondamental, de ses priorités et des priorités du gouvernement fédéral dans l'ensemble. À l'automne 2024, l'effectif de la CCN comptait 604 équivalents temps plein.

De plus, la mise en œuvre continue du projet de modernisation du milieu de travail de la CCN, qui a commencé avant la pandémie, se traduira par un modèle de travail fondé sur les activités qui comprend des postes de travail non assignés, des endroits où travailler en collaboration et un plan d'étage ouvert. Une fois les travaux terminés, le nouveau bureau principal de la CCN situé au 80, rue Elgin offrira un espace de travail moderne qui favorise la mobilité, la souplesse, la variété et le choix dans un milieu ouvert et animé.

La société d'État poursuit également la mise en œuvre de son modèle de travail hybride. Depuis janvier 2025, le personnel doit être présent dans le milieu de travail au moins trois jours par semaine, lorsque cela est possible sur le plan opérationnel. Ce modèle est conforme à l'orientation du gouvernement, qui vise à établir une approche cohérente en matière de travail hybride à l'échelle de la fonction publique, tout en poursuivant la modernisation des modèles de fonctionnement.

CONTEXTE EXTERNE

Les responsabilités et compétences de la CCN créent des interactions avec de nombreuses entités régionales. La CCN doit donc s'employer à être une partenaire à valeur ajoutée et à collaborer avec toutes les parties prenantes de la région, notamment les autres ordres de gouvernement, les entreprises, les organismes sans but lucratif, les groupes d'intérêts et le public.

La région de la capitale nationale est située sur le territoire non cédé de la Nation algonquine anishinabée, où vivent également d'autres communautés autochtones. La CCN continue de favoriser l'établissement de relations solides avec les peuples autochtones de la région et leurs têtes dirigeantes, en veillant à ce que leurs voix, leurs cultures et leurs intérêts soient véritablement pris en compte dans les projets régionaux, qui sont nombreux et variés. Dans cet esprit, la CCN collabore régulièrement avec des partenaires autochtones dans le cadre de grands projets d'infrastructure et d'activités de planification à long terme, comme le projet Bâtir LeBreton, le remplacement du pont Alexandra, l'ajout d'un pont interprovincial dans l'est, la pointe Kìwekì nouvellement réaménagée et le terrain de camping du lac Philippe dans le parc de la Gatineau.

Le maintien d'un cadre urbain dynamique et animé est essentiel pour définir le caractère de la capitale. Le cœur de la région de la capitale nationale a considérablement changé au cours des dernières années, et de nouveaux besoins en matière de logement, de mobilité, de changement climatique et d'accessibilité universelle ont émergé. Dans cette optique, la CCN poursuit sa collaboration avec ses partenaires régionaux sur des questions touchant notamment l'urbanisme, les transports sécuritaires et actifs, ainsi que la gestion des biens immobiliers et des terrains, afin de répondre à ces besoins et en faire profiter la population et les gens de passage.

La CCN continue également de travailler de concert avec un éventail de partenaires, afin de répondre aux besoins croissants en matière de transport au sein de la région de la capitale nationale. Par exemple, la société d'État poursuit des études sur la construction d'un pont interprovincial supplémentaire dans l'est de la région; soutient le remplacement du pont Alexandra; et collabore avec différentes instances dans le cadre d'initiatives comme le projet TramGO de la Société de transport de l'Outaouais (STO) par l'entremise du Bureau interprovincial de transport en commun. Aussi, la CCN planifie et mène des programmes et des initiatives visant à encourager la mobilité active et l'accès équitable aux terrains publics et aux corridors de transport dans la région de la capitale nationale.

De plus, la CCN est déterminée à appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour régler la crise du logement qui sévit au Canada visant à construire davantage de logements pour la population canadienne. Au cours de la période de planification, la CCN accroîtra ses efforts actuels pour encourager la construction de logements abordables sur les terrains fédéraux sous-utilisés dans la région de la capitale nationale.

Harmonisation avec les priorités gouvernementales : un aperçu

Dans l'exécution de son mandat, la CCN doit veiller à ce que sa démarche s'harmonise avec les priorités du gouvernement. Au cours de la période de planification, les relations avec les peuples autochtones; la collaboration et la transparence; la durabilité environnementale et la résilience aux changements climatiques; la diversité, l'équité et l'inclusion; des espaces de travail sains et sécuritaires; des pratiques et des politiques d'approvisionnement avisées; et la cybersécurité constitueront d'importants domaines d'intérêt pour la société d'État.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET CONSULTATION CONNEXE

La CCN travaille avec la Nation algonquine dans un esprit d'amitié, de collaboration et de réconciliation depuis de nombreuses années. Au cours de la période de planification, la CCN poursuivra ses efforts pour approfondir sa relation avec les groupes et les communautés autochtones en trouvant des occasions d'accroître la présence de la culture et de la langue autochtones dans l'ensemble de la région de la capitale nationale.

Afin de contribuer à l'obligation de la Couronne de consulter et d'échanger avec ses partenaires autochtones dans le cadre de ses projets, la CCN collabore actuellement avec la Nation algonquine et d'autres communautés autochtones dans le cadre de différentes initiatives, notamment celles relatives aux ponts qui traversent la rivière des Outaouais. Ces échanges se poursuivront dans les années à venir. La CCN continuera également d'encourager la participation des entreprises algonquines et autres entreprises appartenant à des Autochtones qui fournissent des biens et des services à la société d'État dans le cadre de son processus d'approvisionnement afin de favoriser de nouveaux débouchés économiques.

COLLABORATION ET TRANSPARENCE

La CCN reconnaît que la collaboration et la transparence sont des principes importants qu'il faut promouvoir et respecter en permanence. Pour commencer, sur le plan de la gouvernance d'entreprise, la CCN diffuse en ligne les séances publiques de son conseil d'administration. Elle favorise ainsi la participation des parties prenantes et fait connaître ses processus de prise de décision. Elle met également en ligne les documents relatifs à ces séances.

De plus, la CCN offre de nombreuses occasions de consultation et diffuse régulièrement des renseignements au moyen de ses communiqués habituels. Elle a aussi mis en œuvre un plan annuel de diffusion des données ouvertes qui s'harmonise avec les demandes de données publiques, lorsque c'est possible. Les ensembles de données identifiés ont déjà été publiés sur le portail des données ouvertes de la CCN, ce qui assure une plus grande accessibilité et transparence, et d'autres diffusions sont prévues.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Stratégie de développement durable de la CCN pour 2023-2027 fournit une orientation stratégique fondamentale pour ses activités de développement durable. Au cours de la période de planification, la CCN continuera de faire progresser les mesures clés liées à la consommation responsable, à l'action climatique, au capital naturel et à la création de collectivités durables. Alors que la société d'État s'efforce de mener ses activités conformément aux exigences de la Stratégie pour un gouvernement vert, elle collaborera également avec des partenaires clés afin d'intégrer davantage la durabilité et la résilience au climat dans ses activités.

Information financière relative aux changements climatiques

Au cours de la période de planification, la CCN renforcera progressivement son adhésion au cadre du Groupe de travail sur l'information financière liée aux changements climatiques (GTIFCC). La CCN a réalisé d'importants progrès [en acquérant des projections climatiques pour la région](#), en effectuant une évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques, en adoptant son premier plan d'adaptation au climat, en tenant un inventaire annuel des gaz à effet de serre, en établissant son premier plan de portefeuille immobilier carboneutre et en mettant à jour sa politique de développement durable. À l'avenir, la CCN élaborera un plan d'atténuation des impacts climatiques en réponse aux recommandations du GTIFCC, tout en continuant à déterminer les risques et les possibilités associés au changement climatique.

DIVERSITÉ ET INCLUSION

La CCN continue de promouvoir et d'intégrer les principes de DEI et d'accessibilité dans tous ses projets et programmes, conformément à son plan d'action pour la DEI. Ses objectifs sont de constituer et de former une main-d'œuvre inclusive, de mesurer la DEI au moyen de rapports et d'analyses de la main-d'œuvre, et de veiller à ce que la richesse de la diversité et des valeurs du Canada se reflète dans la gestion des actifs de la CCN.

La CCN a mis sur pied un comité interne sur la DEI qui encourage les efforts visant à bâtir et à maintenir un milieu de travail inclusif, accessible, respectueux et accueillant pour tout le personnel. Le comité tire parti de la diversité des expériences personnelles et professionnelles de ses membres pour apporter une perspective globale axée sur la DEI aux projets de la CCN; prôner la DEI et soutenir les activités de sensibilisation à la DEI.

ESPACES DE TRAVAIL SAINS ET SÉCURITAIRES

En tant qu'employeuse du gouvernement fédéral, la CCN s'est engagée à veiller à ce que ses milieux de travail favorisent la santé physique et mentale et le mieux-être du personnel. La société d'État offre un accès continu à un programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF), qui propose une gamme de services aux membres du personnel, notamment des conférences sur le mieux-être en milieu de travail et la gestion quotidienne du stress. De plus, la CCN encourage les déplacements actifs, les activités sociales et sportives, ainsi que les activités extérieures de renforcement d'équipe. La CCN compte demeurer au courant des dernières tendances en matière de mieux-être au travail afin d'offrir des milieux de travail sains et sécuritaires pour tous les membres du personnel.

SAINES PRATIQUES ET POLITIQUES D'APPROVISIONNEMENT

Les politiques, les processus et les pratiques d'approvisionnement de la CCN garantissent que les biens et services sont acquis d'une manière qui améliore l'accès, la concurrence et l'équité; qui se traduit par le meilleur rapport qualité-prix; et qui assure un équilibre entre les avantages globaux pour l'État et la population canadienne. La CCN applique des approches d'approvisionnement qui sont conformes aux lois, aux règlements et aux politiques du gouvernement du Canada en matière d'approvisionnement, comme la Directive sur la gestion de l'approvisionnement du Conseil du Trésor. Aussi, la CCN intègre des considérations sociales, environnementales et économiques dans ses activités de passation de marchés et s'efforce de faire en sorte qu'une diversité d'entreprises fournisseuses soit invitée à soumissionner.

CYBERSÉCURITÉ

Les cybermenaces évoluent constamment et deviennent de plus en plus sophistiquées, surtout avec l'émergence de l'intelligence artificielle. La sécurité de la technologie de l'information est une responsabilité partagée à tous les niveaux d'une organisation, ainsi que par ses partenaires et ses entreprises fournisseuses. L'approche de la cybersécurité de la CCN respecte la Politique sur la sécurité du gouvernement et la Politique sur les services et le numérique du gouvernement du Canada. Tout en mettant en œuvre des améliorations sur le plan technologique et des systèmes pour lutter contre les derniers risques en matière de cybersécurité, la CCN s'efforce de promouvoir une culture de sensibilisation à la cybersécurité et prévoit de mettre à jour ses politiques et ses outils informatiques afin de les adapter aux technologies émergentes.

Perspectives financières

Cette section présente les points saillants des renseignements détaillés exposés dans les tableaux financiers.

La CCN est financée par des crédits de fonctionnement et d'immobilisations, ainsi que par des revenus provenant principalement des activités de location et des servitudes, des droits d'accès, des recouvrements et des aliénations de propriétés.

Le plan financier de la CCN, qui comprend ses états financiers ainsi que le budget de fonctionnement et d'immobilisations pour la période du plan, est inclus dans les tableaux financiers. Toutes les sections de ce plan d'entreprise doivent être lues conjointement avec le plan financier pour obtenir une compréhension complète et intégrale des hypothèses, des risques, des incertitudes et du contexte. Le plan financier reflète la meilleure estimation de la CCN des résultats attendus au cours de la période du plan d'entreprise au moment de la rédaction.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des résultats projetés pour 2024-2025 et pour la période du plan d'entreprise.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

REVENUS

La CCN prévoit des revenus totaux de 72,5 M\$ en 2024-2025. Pour 2025-2026, la prévision du budget de revenu est de 100,8 M\$ ce qui inclut un gain de 43,1 M\$ sur la cession d'immobilisations corporelles, et la CCN prévoit des revenus totalisant 289,9 M\$ sur la période du plan, résultant principalement des activités de location et des servitudes, des recouvrements, des droits d'accès, des intérêts et autres revenus.

CHARGES

La CCN a prévu dépenser 172,7 M\$ en 2024-2025, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport aux dépenses réelles de 2023-2024 de 159,4 M\$. Les dépenses prévues au budget pour 2025-2026 s'élèvent à 202,5 M\$. Au cours de la période du plan, la CCN prévoit dépenser 891,5 M\$ répartis respectivement dans les trois principales catégories de dépenses, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

CHARGES	Prévision 2024-2025	Budget 2025-2026	Projection 2026-2030	Plan sur 5 ans (%)
Planification à long terme	6 539	17 946	49 160	8 %
Intendance et protection	129 578	142 626	487 114	71 %
Services internes	36 571	41 890	152 805	21 %
TOTAL	172 688	202 462	689 079	100 %

DÉFICIT AVANT LE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La CCN prévoit un déficit de 100,2 M\$ en 2024-2025 avant d'utiliser tout financement du gouvernement du Canada. Pour 2025-2026, le déficit prévu s'élève à 101,7 M\$. Ces déficits doivent être financés par des crédits reçus tant pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses en immobilisations.

FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Pour 2024-2025, la CCN prévoit un total de 173,7 M\$, dont 84,3 M\$ en crédits pour les immobilisations corporelles et 89,4 M\$ en dépenses de fonctionnement. Pour la période du plan de cinq ans, la CCN prévoit un financement de 874,4 M\$ pour couvrir les dépenses anticipées.

De plus, entre l'Énoncé économique de l'automne 2022 et l'Énoncé économique de l'automne 2023, un financement supplémentaire a été réservé pour la CCN. Ce financement permettra à la CCN de poursuivre ses travaux de réhabilitation et d'entretien des actifs historiques et culturels importants, tout en s'acquittant de son mandat qui consiste à faire progresser les travaux visant à bâtir une région de la capitale nationale qui soit une source de fierté pour l'ensemble de la population canadienne.

INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION

Les investissements en immobilisations de la CCN comprennent les dépenses en immobilisations liées aux actifs de la CCN, notamment les coûts d'aménagement des terrains et les investissements dans le programme d'immobilisations pluriannuel et d'autres importants projets d'immobilisations.

En 2024-2025, la CCN prévoit des dépenses en immobilisations totales de 179,5 M\$, principalement pour des projets d'immobilisations liés à l'intendance et à la protection, dont 15,0 M\$ pour l'acquisition de propriétés. De plus, la CCN prévoit investir un total de 129,0 M\$ en 2025-2026.

Risques et stratégies d'atténuation

La CCN utilise un cadre de gestion intégré et détaillé pour déterminer, gérer et atténuer les risques auxquels elle est exposée. Elle applique ce cadre à la prise de décisions stratégiques, à la planification opérationnelle et à la gestion de projets.

Le goût du risque de la CCN est influencé par la législation, les politiques et les normes; les directives du gouvernement et de son conseil d'administration; les leçons apprises par expérience; ainsi que les consultations avec des parties prenantes et des partenaires. La société d'État concentre davantage ses efforts sur la gestion active des risques moyens et élevés et accepte, dans la mesure du possible, les risques faibles.

La gestion des risques d'entreprise est intégrée au cycle de planification et de production de rapports de la CCN au moyen d'un exercice d'établissement du profil de risque, qui aide à déterminer les principaux risques d'entreprise et les mesures d'atténuation correspondantes pour la période de planification. Ces risques d'entreprise sont surveillés tout au long de l'année; des rapports sur leurs tendances ainsi que sur l'efficacité des mesures d'atténuation sont présentés au conseil d'administration chaque trimestre.

La CCN cherche constamment à améliorer son cadre de gestion des risques et à mettre à profit une information plus complète sur les risques pour prendre ses décisions. Elle peut ainsi prendre des mesures adéquates pour mettre en œuvre les stratégies d'atténuation nécessaires et conserver sa résilience.

Pour la période de planification de 2025-2026 à 2029-2030, la CCN a identifié quatre grandes catégories de risques organisationnels : la gestion de ses actifs, ses pouvoirs, le changement climatique et la capacité en ressources humaines.

GESTION DES ACTIFS

La CCN a réalisé des progrès considérables au cours des dernières années en affinant son approche de planification des investissements et de gestion des actifs. Depuis l'exercice 2018-2019, la CCN réalise d'importants investissements en immobilisations pour améliorer l'état de ses actifs, grâce à des crédits supplémentaires accordés par le gouvernement du Canada. Ces investissements ont permis à la société d'État de réaliser des progrès sur le plan de l'entretien différé, lequel était considéré comme une lacune majeure dans l'examen spécial du Bureau du vérificateur général de 2017. La CCN poursuit ses efforts concernant un vaste programme de travaux visant à remettre en état les actifs qui doivent faire l'objet d'une réfection majeure, ainsi que la mise en œuvre d'approches en matière d'exécution des projets qui limitent les répercussions d'une forte inflation persistante.

Parallèlement, la CCN met en œuvre des mesures permanentes pour améliorer ses processus, ses systèmes et ses pratiques en matière de gestion des actifs. Grâce à son programme de planification des investissements, la société d'État demeure axée sur l'amélioration de la collecte, de la gestion et de l'utilisation des données financières et liées aux actifs dans le but de mieux appuyer une approche de planification du portefeuille fondée sur des données probantes. Combinées, ces mesures portant sur la réalisation des projets et la planification des investissements permettront à la CCN de gérer efficacement les risques liés à l'entretien différé.

POUVOIRS

Les pouvoirs conférés à la CCN en vertu de la loi sont demeurés en grande partie inchangés depuis la création de la société d'État, en 1959. Les lacunes au sein de ces pouvoirs présentent des défis pour la CCN en ce qui concerne ses efforts pour conserver et protéger ses actifs bâtis et naturels, et pour effectuer des transactions immobilières dans un contexte contemporain, à l'appui de son mandat. Pour atténuer ce risque, la CCN continue de collaborer avec ses partenaires gouvernementaux en proposant des solutions pour augmenter ses pouvoirs législatifs et réglementaires.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les impacts du changement climatique et des phénomènes météorologiques liés au climat continuent d'avoir une incidence sur les actifs bâtis et naturels de la CCN ainsi que sur l'environnement de la région de la capitale nationale, ce qui entraîne des conséquences sur les programmes et les activités de la CCN et sa capacité de réaliser son mandat. À titre d'entité désignée sur une base volontaire en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*, la CCN est assujettie à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). La Stratégie de développement durable de 2023-2027 de la société d'État, qui s'harmonise avec la SFDD de 2022-2026, sera mise en œuvre en collaboration avec les partenaires régionaux afin de renforcer la durabilité et la résilience de la CCN et celles de la région de la capitale nationale dans son ensemble. De plus, la CCN continuera de mettre en œuvre les mesures énoncées dans son Plan d'adaptation au climat, terminera son évaluation du cadre du GTIFCC et mettra en place un plan pour accorder la priorité aux principales mesures visant à intégrer les risques liés au climat et les possibilités connexes dans la planification stratégique et le processus décisionnel.

CAPACITÉ EN RESSOURCES HUMAINES

Le risque lié aux ressources humaines concerne la capacité de la CCN à maintenir des effectifs suffisants pour être résiliente dans un contexte organisationnel changeant et à mener efficacement ses activités. Les paliers de gouvernement et les entreprises font face à des défis considérables, partout au Canada et au sein de la région de la capitale nationale, alors qu'ils s'efforcent de recruter et de maintenir en poste du personnel possédant les connaissances, les compétences et l'expérience appropriées. Afin d'atténuer ce risque, la CCN s'est efforcée d'améliorer sa capacité à attirer et à retenir les talents en mettant en œuvre son plan pour la diversité, l'équité et l'inclusion en matière d'emploi, en optimisant son programme de dotation en personnel et en poursuivant ses efforts de sensibilisation afin de promouvoir la visibilité de la société d'État en tant qu'employeuse de choix. Ces efforts, combinés aux changements observés sur le marché du travail, ont permis de ramener le risque lié à la capacité des ressources humaines sous le seuil de tolérance moyen établi dans les politiques de gestion des risques de la CCN. Bien que la société d'État continue de surveiller ce risque au niveau opérationnel, il n'est plus considéré comme un risque pour l'entreprise dans le cadre de gestion des risques de la CCN.



RÉSULTATS PRÉVUS ET INDICATEURS DE RENDEMENT

Résultats relatifs à la mesure du rendement en 2023-2024

Les objectifs de rendement de la CCN cadrent avec ses responsabilités fondamentales de planification à long terme, d'intendance et de protection, de même qu'avec ses objectifs liés aux services internes. Le tableau ci-dessous présente les résultats de la mesure du rendement effectuée pour l'exercice 2023-2024. Le [rapport annuel 2023-2024](#) contient des renseignements supplémentaires sur le rendement de la CCN par rapport aux activités prévues.

MESURES	CIBLE	RÉSULTATS		
LOCATION IMMOBILIÈRE	TAUX D'INOCCUPATION	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Résidentielle	5 %	0 %	1,5 %	1,3 %
Commerciale	7 %	5,9 %	6,2 %	5,3 %
Agricole	4 %	1,8 %	1,2 %	3,6 %
LOCATION IMMOBILIÈRE	REVENUS	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Résidentielle	3,7 M\$	3,5 M\$	3,5 M\$	3,8 M\$
Commerciale	18,8 M\$	16,6 M\$	19,8 M\$	16,4 M\$
Agricole	1,6 M\$	1,6 M\$	1,6 M\$	1,6 M\$
GESTION DE PROJET	2023-2024			
Projets réalisés dans le respect des délais	33 % des projets prévus ont été réalisés dans les délais			
Projets réalisés dans le respect de la portée	96 % des projets prévus ont été réalisés selon la portée			
Projets réalisés dans le respect du budget	63 % des projets ont été réalisés selon le budget			
APPROBATIONS FÉDÉRALES	ÉCHÉANCE	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Niveaux 1, 2 et 3	75 % des délais des accords sur les niveaux de service ont été respectés	88 %	83 %	91 %
MOBILISATION ET RAYONNEMENT	MOBILISATION	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Intérêt accordé au contenu dans les médias sociaux	Augmentation globale de l'intérêt accordé au contenu dans les médias sociaux d'une année à l'autre	-10,9 %	-11,1 %	+0,4 %
Abonnements dans les médias sociaux	Augmentation globale du nombre d'abonnements dans les médias sociaux d'une année à l'autre	+8,0 %	+7,2 %	+46,0 %
Nombre d'activités de mobilisation du public de la CCN	N/A	53	50	71
ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI	DISPONIBILITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL*	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Femmes	48,4 %	52,3 %	52,8 %	53,2 %
Autochtones	2,7 %	2,3 %	2,1 %	1,9 %
Personnes handicapées	8,5 %	3,0 %	3,9 %	3,6 %
Membres d'une minorité visible	15,6 %	15 %	13,7 %	14,6 %

* Remarque : Puisque la CCN dispose d'un effectif relativement modeste, tout changement dans le milieu de travail peut avoir une incidence marquée sur les pourcentages de représentation de l'équité en matière d'emploi.

Objectifs de rendement en 2025-2026

Compte tenu de ces résultats, le tableau ci-dessous présente un certain nombre des indicateurs de rendement clés et des cibles du cadre de gestion du rendement (CGR) de la CCN pour l'exercice 2025-2026. Ces indicateurs reflètent l'étendue du mandat de la Société d'État et ses efforts pour gérer les résultats des activités détaillées dans le plan. Le rendement par rapport à ces objectifs, et d'autres mesures du CGR, seront évalués dans les rapports trimestriels sur le rendement et le rapport annuel 2025-2026 de la CCN. De plus, sous réserve des recommandations formulées dans l'examen spécial du BVG, la CCN entreprendra un examen ciblé des indicateurs et des objectifs du CGR liés à la gestion des actifs afin de s'assurer qu'ils correspondent aux priorités stratégiques et qu'ils sont spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels (SMART).

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS	INDICATEURS	CIBLE DE 2025-2026											
PLANIFICATION À LONG TERME	Gestion de projet	État des projets											
	Projets réalisés dans le respect des délais	80 % des projets prévus ont été réalisés dans les délais											
	Projets réalisés dans le respect de la portée	80 % des projets prévus ont été réalisés selon la portée											
	Projets réalisés dans le respect du budget	80 % des projets ont été réalisés selon le budget											
	Approbations fédérales	Cibles d'approbation des accords sur les niveaux de service*											
	Niveau 1	80 % des délais des accords sur les niveaux de service ont été respectés											
	Niveau 2	80 % des délais des accords sur les niveaux de service ont été respectés											
	Niveau 3	80 % des délais des accords sur les niveaux de service ont été respectés											
INTENDANCE ET PROTECTION	État des actifs (à l'exclusion des résidences officielles)	<ul style="list-style-type: none"> État des actifs reflétant les crédits parlementaires, y compris les crédits supplémentaires reçus et réservés en 2018, 2020 et 2022 (L'objectif à long terme de la CCN en ce qui concerne ses actifs est que leur état soit jugé « bon ». Les crédits supplémentaires reçus et réservés depuis 2018-2019 contribuent à la poursuite de cet objectif à long terme.) 											
	État des résidences officielles	<ul style="list-style-type: none"> État des actifs du portefeuille des résidences officielles reflétant le Plan de remise en état des résidences officielles du Canada compte tenu des crédits parlementaires accordés. (L'objectif à long terme de la CCN en ce qui concerne ses actifs est que leur état soit jugé « bon ». Les crédits supplémentaires réservés en 2022 contribuent à la poursuite de cet objectif à long terme.) 											
	Location immobilière	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Taux d'inoccupation cible</th> <th>Revenus cibles (À l'exclusion des recouvrements d'impôt foncier.)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résidentielle</td> <td>4,0 %</td> <td>3,8 M\$</td> </tr> <tr> <td>Commerciale</td> <td>6,0 %</td> <td>18,3 M\$</td> </tr> <tr> <td>Agricole</td> <td>4,0 %</td> <td>1,6 M\$</td> </tr> </tbody> </table>	Taux d'inoccupation cible	Revenus cibles (À l'exclusion des recouvrements d'impôt foncier.)	Résidentielle	4,0 %	3,8 M\$	Commerciale	6,0 %	18,3 M\$	Agricole	4,0 %	1,6 M\$
	Taux d'inoccupation cible	Revenus cibles (À l'exclusion des recouvrements d'impôt foncier.)											
	Résidentielle	4,0 %	3,8 M\$										
	Commerciale	6,0 %	18,3 M\$										
Agricole	4,0 %	1,6 M\$											
Résidentielle	4,0 %	3,8 M\$											
Commerciale	6,0 %	18,3 M\$											
Agricole	4,0 %	1,6 M\$											

* Le processus d'examen et d'approbation de l'AFUSDTI de la CCN compte quatre étapes, la dernière étant entièrement pilotée par la CCN. La CCN mesure sa performance à la dernière étape, d'après une échelle binaire « respect de l'échéancier » / « non-respect de l'échéancier ». Les échéances sont établies en fonction du niveau du projet (projets de niveau 1 : 3-5 semaines; de niveau 2 : 2-4 mois; de niveau 3 : 8 mois). La cible de rendement est de 80 % dans les délais.

RÉSULTATS PRÉVUS ET INDICATEURS DE RENDEMENT

SERVICES INTERNES	Mobilisation et rayonnement	Degré de mobilisation cible
	Activités de mobilisation du public de la CCN :	
	• Degré de satisfaction à l'égard des activités de participation	85 %
	• Probabilité que les personnes participantes prennent part à d'autres activités semblables	85 %
	Équité en matière d'emploi	Disponibilité sur le marché du travail*
	Femmes	51,4 %
	Autochtones	2,6 %
	Personnes handicapées	12,2 %
Membres d'une minorité visible	20,7 %	

* En matière de représentation, la CCN souhaite que ses effectifs reflètent la disponibilité de la main-d'œuvre (DMD), c'est-à-dire la répartition des personnes appartenant aux quatre groupes désignés, en pourcentage de l'ensemble de la main-d'œuvre canadienne. De plus, puisque la CCN dispose d'un effectif relativement modeste, tout changement dans le milieu de travail peut avoir une incidence marquée sur les pourcentages de représentation de l'équité en matière d'emploi.

Orientations stratégiques, priorités, principaux résultats et projets

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Pour la période de planification de 2025-2026 à 2029-2030, trois orientations stratégiques guideront la CCN dans la réalisation de son mandat au cours des cinq prochaines années.

- Favoriser l'établissement d'une région de la capitale nationale inclusive et riche de sens ayant une importance nationale représentative de l'ensemble de la population canadienne, y compris les peuples autochtones.
- Veiller à ce que la région de la capitale nationale ait un cachet pittoresque et naturel en assurant la conservation et la mise en valeur des actifs naturels, des paysages culturels et du patrimoine bâti dont la CCN assure l'intendance.
- Contribuer à l'évolution d'une région de la capitale nationale dynamique, connectée et durable qui est une source d'inspiration pour le pays tout entier, par l'aménagement, l'enrichissement et l'amélioration des actifs de la CCN.

PRIORITÉS

Pour concrétiser ses orientations stratégiques, la CCN concentrera ses efforts sur quatre priorités au cours de la période de planification.

1. Remettre en état et revitaliser les principaux actifs bâtis et naturels de la CCN dans la région de la capitale nationale, de manière à démontrer la saine gestion des fonds publics et à produire des résultats satisfaisants pour la population canadienne.
2. Travailler avec des organismes fédéraux partenaires pour accélérer la construction domiciliaire sur les terrains sous-utilisés de la CCN et simplifier le processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, pour les projets qui appuient la mise en œuvre du Plan du Canada sur le logement.
3. Planifier, mettre en œuvre et optimiser le réseau et l'infrastructure de transport dans la région de la capitale nationale, en collaboration avec les différents ordres de gouvernement, les municipalités et d'autres partenaires.
4. Démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement.

Principales initiatives

La section suivante fournit des détails sur les projets qui seront entrepris par la CCN pour s'acquitter de son mandat au cours de la période de planification.

Priorité 1 : Remettre en état et revitaliser les principaux actifs bâtis et naturels de la CCN dans la région de la capitale nationale, de manière à démontrer la saine gestion des fonds publics et à produire des résultats satisfaisants pour la population canadienne.

À titre d'intendante des terrains et des actifs fédéraux dans la région de la capitale nationale, la CCN demeure déterminée à assurer une saine intendance de son portefeuille diversifié. Pendant la période de 2018-2019 à 2022-2023, la société d'État a réussi à mettre en œuvre un programme de travaux d'immobilisations ayant pour objectif d'achever les réparations essentielles sur les biens hautement prioritaires et de renforcer la résilience climatique. Cet investissement considérable a permis à la CCN de réaliser des progrès significatifs en vue de régler son déficit d'entretien différé et de surmonter les risques majeurs occasionnés par des décennies de sous-financement.

Au cours de la période de planification, la CCN poursuivra la mise en œuvre d'un plan de projet exhaustif sur plusieurs années (de 2023-2024 à 2032-2033) qui vise l'entretien des infrastructures historiques et d'importance culturelle, y compris les actifs faisant partie du portefeuille des résidences officielles.

La société d'État concentrera ses efforts sur la gestion des risques pour la santé et la sécurité du public que présentent certains de ses actifs les plus utilisés qui demeurent dans un état « faible » et « critique ». Parmi les actifs clés, on compte notamment le mur de soutènement et l'escarpement de la promenade Lady-Grey, le terrain de camping du lac Philippe, l'éclairage du canal Rideau, le boulevard de la Confédération, la cour Clarendon et le programme du Sentier de la capitale.

De plus, la CCN effectuera des investissements pour améliorer l'état des actifs faisant partie du portefeuille des résidences officielles. Les travaux de remise en état permettront de préserver d'importants éléments symboliques et patrimoniaux nationaux, et comprendront la mise en place de mesures aux fins de leur modernisation, leur sécurité, leur accessibilité universelle et leur durabilité. Des mesures d'hébergement nécessaires pour les titulaires de charge publique et leur famille, ainsi que le personnel et les personnes en visite, seront également incluses.

Même si la CCN met en œuvre le plan de remise en état des résidences officielles, la question du 24, promenade Sussex, la résidence officielle du premier ministre et la seule résidence principale de ce portefeuille qui est dans un état « critique », demeure non résolue. Au cours de l'exercice 2023-2024, la CCN a réalisé un projet d'intégrité des actifs qui a permis l'élimination de substances désignées et de matières dangereuses, le retrait de systèmes obsolètes ainsi que la réalisation d'autres travaux nécessaires pour répondre aux préoccupations liées à la santé, à la sécurité et à l'intégrité des actifs. Ces travaux, qui s'inscrivaient dans le cadre de la fermeture du 24, promenade Sussex, étaient à faire, quelle que soit la décision du gouvernement à l'égard de la résidence officielle du premier ministre.

Parallèlement à l'exécution de ces grands projets d'immobilisations, la société d'État s'est engagée à constamment améliorer ses processus et ses systèmes afin de soutenir le mieux possible la gestion intégrée des actifs. Le programme de planification des investissements de la CCN est essentiel pour accroître la capacité de la société d'État à planifier, à classer par ordre de priorité et à mener à bien les activités d'entretien et de rénovation. Au cours de la période de planification, la CCN continuera de se concentrer sur la mise en œuvre d'un programme d'inspections détaillées afin de combler les lacunes en matière d'information; la réévaluation de la valeur de remplacement actuelle du portefeuille d'actifs bâtis; la réévaluation du déficit d'entretien différé; l'élaboration de plans de portefeuille; et la modernisation de ses systèmes de planification des ressources d'entreprise afin de mieux soutenir la collecte, l'interprétation, l'analyse et la communication des données financières et relatives aux actifs.

INITIATIVES ET JALONS DE LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

REMISE EN ÉTAT DES ACTIFS ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Court terme (1 ou 2 ans)

- Réaliser les travaux de réparation et d'entretien essentiels en fonction des priorités et des fonds réservés en mai 2020.
- Commencer à mettre en œuvre les projets financés au moyen des crédits réservés entre l'automne 2022 et l'automne 2023.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Réaliser les travaux de réparation et d'entretien essentiels en fonction des priorités et des fonds réservés entre l'automne 2022 et l'automne 2023.

Long terme (5 ans ou plus)

- Réaliser les travaux de réparation et d'entretien essentiels en fonction des priorités et des fonds réservés entre l'automne 2022 et l'automne 2023.

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PRÉVUS AUX RÉSIDENCES OFFICIELLES EN FONCTION DE LEUR PLAN DE REMISE EN ÉTAT ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES ACCORDÉS

Court terme (1 ou 2 ans)

- Faire progresser les projets du plan de remise en état des résidences officielles en fonction des crédits parlementaires accordés.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Faire progresser les projets nécessaires à l'entretien, à la remise en état et à l'amélioration de la durabilité, de l'accessibilité et de la fonctionnalité des résidences officielles, en fonction du plan de remise en état et des crédits parlementaires accordés.

Long terme (5 ans ou plus)

- Faire progresser les projets nécessaires à l'entretien, à la remise en état et à l'amélioration de la durabilité, de l'accessibilité et de la fonctionnalité des résidences officielles, en fonction du plan de remise en état et des crédits parlementaires accordés.

METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS

Court terme (1 ou 2 ans)

- Continuer de mettre en œuvre un programme d'inspection détaillé.
- Trouver des solutions de systèmes de gestion des actifs au moyen d'un processus d'approvisionnement et commencer la mise en œuvre.
- Effectuer l'exercice de la valeur courante de remplacement.
- Effectuer l'exercice du déficit d'entretien différé.
- Élaborer un cadre de planification du portefeuille et entreprendre sa mise en œuvre.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Continuer de mettre en œuvre un programme d'inspection détaillé.
- Mettre en œuvre et déployer de nouveaux systèmes de gestion des actifs.
- Mettre en œuvre le cadre de planification du portefeuille au moyen d'une approche progressive pour l'élaboration des plans du portefeuille.

Long terme (5 ans ou plus)

- Continuer d'examiner les possibilités d'améliorer les activités de planification des investissements.

Priorité 2 – Travailler avec des organismes fédéraux partenaires pour accélérer la construction domiciliaire sur les terrains sous-utilisés de la CCN et simplifier le processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières (AFUSDTI), pour les projets qui appuient la mise en œuvre du Plan du Canada sur le logement.

À l'appui du plan ambitieux du gouvernement pour faire face à la crise du logement au Canada, et en collaboration avec les partenaires fédéraux, la CCN s'est engagée à jouer un rôle important dans la création d'un plus grand nombre de logements abordables pour la population canadienne. La société d'État a adopté une approche en trois volets pour mettre en œuvre l'initiative Construire des logements sur des terrains de la CCN, c'est-à-dire : planifier et évaluer les occasions d'accroître le nombre de logements dans le cadre de son rôle à titre de planificatrice à long terme dans la région de la capitale nationale; accélérer l'offre de terrains publics sous-utilisés dans la région sur lesquels il serait possible d'aménager rapidement et à grande échelle des logements; et, enfin, rationaliser les démarches administratives afin d'accélérer son rôle dans l'examen des projets immobiliers soumis au processus d'AFUSDTI.

Au cours de la période de planification, la CCN effectuera une importante mise à jour du Plan de secteur du cœur de la capitale. Ce plan fournit des directives et une orientation stratégique en matière de planification pour le cœur, qui est composé de deux municipalités dans deux provinces, et est bien desservi par un réseau de transport

en commun multimodal. La CCN, qui reconnaît que l'aménagement d'un parc immobilier adaptable est nécessaire pour permettre une combinaison diversifiée d'utilisations pouvant répondre aux besoins d'une population et d'une économie en croissance, examinera attentivement, dans le cadre de cette mise à jour, les possibilités pour favoriser une « offre de logements » constante, en fonction du potentiel en matière de logement.

En outre, la CCN travaille avec des partenaires du gouvernement par l'entremise de divers groupes de travail et offre des terrains préalablement désignés et sous-utilisés par celle-ci afin de déterminer leur admissibilité à la banque de terrains publics du Canada. En date de novembre 2024, la CCN compte 10 propriétés disponibles dans la la banque de terrains publics du Canada et s'emploie activement à rendre bon nombre d'autres terrains disponibles et à en faciliter l'accès.

En plus des propriétés qui seront offertes par l'entremise de la banque de terrains publics du Canada, la CCN continuera d'offrir des terrains aux fins de logement aux plaines LeBreton. L'un des principaux objectifs du Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton est de créer des logements variés, notamment en aménageant 25 % de logements abordables dans l'ensemble et au moins 15 % de logements assez grands pour accueillir une famille. En collaboration avec des partenaires du gouvernement, la CCN a déjà connu beaucoup de succès en ce qui concerne l'aménagement continu du terrain de la bibliothèque et le bail à long terme nouvellement approuvé pour le secteur des plaines. Au cours de la période de planification, la CCN continuera de mettre en œuvre une stratégie de transaction progressive, ce qui lui permettra d'offrir des terrains qui satisfont aux conditions du marché au moment de l'offre.

Bien que chaque propriété de la CCN doive faire l'objet de différents niveaux de mobilisation et de consultation, la société d'État demeure déterminée à tenir des consultations significatives auprès des collectivités et organisations autochtones et à respecter l'obligation de la Couronne de consulter les peuples autochtones.

De plus, en tant qu'organisme de planification et de réglementation de l'utilisation des terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale, la CCN met en œuvre un processus simplifié d'AFUSDTI. Cette mise en œuvre permettra de veiller à ce que les terrains publics et les aménagements connexes destinés au logement bénéficient de processus et de politiques en matière d'utilisation du sol efficaces et efficaces. Au cours de la période de planification, la CCN prévoit également adopter de nouveaux outils qui favoriseront l'optimisation de l'utilisation des biens immobiliers fédéraux pour l'aménagement de logements à des fins locatives.

INITIATIVES ET JALONS DE LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

METTRE EN ŒUVRE L'INITIATIVE CONSTRUIRE DES LOGEMENTS SUR DES TERRAINS DE LA CCN AFIN D'ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER

Court terme (1 ou 2 ans)

- Mener un exercice de planification de l'utilisation des terres afin de trouver des terrains sous-utilisés pour le logement (Plan du cœur de la capitale nationale du Canada).
- Sous réserve de l'orientation du gouvernement, collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et les organismes centraux pour explorer des options visant à modifier les limites d'autorisation des transactions immobilières, pour l'avancement du logement.
- Continuer de travailler avec SPAC et d'autres partenaires fédéraux pour présenter les propriétés sous-utilisées de la CCN aux fins de rétroaction ou d'offres sur la la banque de terrains publics du Canada .
- Élaborer et faire progresser l'initiative Construire des logements sur des terrains de la CCN.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Poursuivre la mise en œuvre de l'initiative Construire des logements sur des terrains de la CCN et travailler avec les partenaires fédéraux pour faire progresser les priorités du gouvernement en matière de logement.
- Effectuer un exercice d'aménagement du territoire afin d'identifier les terrains sous-utilisés pour le logement (Plan des terrains urbains de la capitale).

Long terme (5 ans ou plus)

- Poursuivre la mise en œuvre de l'initiative Construire des logements sur des terrains de la CCN et travailler avec les partenaires fédéraux pour faire progresser les priorités du gouvernement en matière de logement.

RÉAMÉNAGEMENT DES PLAINES LEBRETON ET DES ILES

Court terme (1 ou 2 ans)

- Mettre en œuvre les prochaines étapes de la stratégie par étapes sur les transactions relatives aux plaines LeBreton, y compris la vente de terrains pour un centre d'événements majeurs.
- Peaufiner l'orientation stratégique pour les parcs et d'autres installations du domaine public.
- Continuer la mise en œuvre des installations et de l'infrastructure du domaine public.
- Faire progresser le processus visant à offrir des centres d'événements majeurs dans le secteur prévu dans le Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton.
- Faire progresser les négociations avec la Nation algonquaine à propos d'une entente de partenariat.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Continuer la mise en œuvre de la stratégie par étapes sur les transactions relatives aux plaines LeBreton pour plusieurs terrains.
- Mettre en œuvre l'aménagement des espaces commerciaux et du domaine public du secteur des aqueducs.
- Continuer l'aménagement du domaine public et de l'infrastructure.
- Mettre en œuvre l'entente de partenariat avec la Nation algonquaine.

Long terme (5 ans ou plus)

- Continuer le réaménagement des plaines LeBreton.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de partenariat avec la Nation algonquaine.

SIMPLIFIER LE PROCESSUS DE L'AFUSDTI POUR LES PROJETS QUI APPUIENT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DU CANADA SUR LE LOGEMENT

Court terme (1 ou 2 ans)

- Un processus simplifié d'AFUSDTI est entièrement mis en œuvre et examiné.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Passer en revue et mettre à jour le processus de la CCN relatif aux AFUSDTI pour l'harmoniser avec les changements dans l'industrie et les gains d'efficacité de la société d'État.

Priorité 3 : Planifier, mettre en œuvre et optimiser le réseau et l'infrastructure de transport dans la région de la capitale nationale en collaboration avec les différents ordres de gouvernement et autres partenaires.

Le transport est au cœur du mandat de la CCN, et ce, depuis sa création. Les projets qu'elle a entrepris avec ses partenaires pour améliorer la connectivité et promouvoir le transport durable améliorent la qualité de vie tout en ajoutant à l'importance et aux caractéristiques propres à la région en tant que capitale du Canada. Ces projets comprennent les travaux du Bureau interprovincial de transport en commun; d'autres études concernant l'ajout éventuel d'un lien; le remplacement du pont Alexandra et l'intendance des liens existants; et les efforts continus aux fins de la promotion de la mobilité durable.

Au cours de la période de planification, le Bureau interprovincial de transport en commun de la CCN continuera de coordonner ses activités avec celles des différents ordres de gouvernements et des partenaires en matière de transport afin de faire progresser les études sur le transport en commun interprovincial à l'appui de la planification du projet TramGO de la STO. Aussi, la CCN travaillera avec des partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux sur des études supplémentaires pour soutenir ce projet comme l'étude sur la boucle interprovinciale de transport en commun et les lignes directrices relatives à la conception du boulevard de la Confédération.

De plus, la CCN continuera de travailler en étroite collaboration avec SPAC sur l'intendance des ponts interprovinciaux dans la région de la capitale nationale. Dans le cadre de ces efforts, la CCN et SPAC codirigent la mise en œuvre du projet de remplacement du pont Alexandra, la CCN étant responsable des relations avec les partenaires, les communautés et les organisations autochtones participant à ce projet, y compris en ce qui concerne la conception du nouveau pont. Par ailleurs, la CCN maintient son soutien à l'annonce faite par le gouvernement fédéral dans l'Énoncé économique de l'automne 2024 concernant la construction d'un nouveau pont dans l'est. SPAC et la CCN continueront de collaborer étroitement pour coordonner les études sur le corridor entre la montée Paiement et la promenade de l'Aviation. L'expertise de la CCN dans les domaines de la planification des transports, de l'évaluation des impacts et des activités de consultation dans le cadre du projet contribuera à bâtir une région de la capitale nationale dont l'ensemble de la population canadienne pourra être fière.

En ce qui concerne ses programmes permanents, la CCN maintiendra ses programmes de promotion de la mobilité durable et les rehaussera, notamment en mettant en œuvre le programme du Sentier de la capitale, et en remettant en état l'infrastructure des sentiers et des promenades de bois. La société d'État améliorera les programmes de transport durable et accessible dans le parc de la Gatineau et poursuivra les programmes réservant les promenades de la CCN à la mobilité active. Dans l'ensemble, elle souhaite s'assurer que les personnes d'ici et d'ailleurs ont accès à des moyens de transport durables et à des espaces sécuritaires qui favorisent la santé, le bien-être, les loisirs et les activités en plein air dans la région de la capitale nationale.

INITIATIVES ET JALONS DE LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE LIENS INTERPROVINCIAUX DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Court terme (1 ou 2 ans)

- Terminer la planification et les études environnementales pour mettre à jour le Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux.
- Avec SPAC, codiriger la mise en œuvre du projet de remplacement du pont Alexandra au sein de l'équipe intégrée de réalisation du projet.
- Soutenir SPAC dans la planification et l'élaboration des concepts préliminaires du pont supplémentaire dans l'est.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- En collaboration avec les parties prenantes, mettre en œuvre et surveiller le Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux dans la région de la capitale nationale.
- Avec SPAC, codiriger la mise en œuvre du projet de remplacement du pont Alexandra au sein de l'équipe intégrée de réalisation du projet.

Long terme (5 ans ou plus)

- En collaboration avec les parties prenantes, poursuivre la surveillance, la mise en œuvre et la mise à jour du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux dans la région de la capitale nationale.
- Avec SPAC, codiriger l'achèvement de la mise en œuvre du projet de remplacement du pont Alexandra au sein de l'équipe intégrée de réalisation du projet.

PROGRESSION DU TRAVAIL DU BUREAU INTERPROVINCIAL DE TRANSPORT EN COMMUN

Court terme (1 ou 2 ans)

- En fonction des fonds alloués et en collaboration avec les parties prenantes, faire progresser les études sur le transport interprovincial, y compris l'étude sur la boucle interprovinciale de transport en commun, ainsi que les lignes directrices de conception du boulevard de la Confédération.
- Collaborer avec les autres ordres de gouvernement et les partenaires du secteur des transports en vue de mettre en œuvre la décision du gouvernement quant au financement de la planification de TramGO, le projet de tramway de la STO.
- En collaboration avec les parties prenantes, établir une structure de gouvernance intergouvernementale pour faciliter l'avancement du travail du Bureau interprovincial de transport en commun de la CCN.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- En collaboration avec les parties prenantes, poursuivre l'établissement d'une structure de gouvernance intergouvernementale en faisant intervenir le Bureau interprovincial de transport en commun.
- En fonction des fonds alloués, faire progresser les études sur le transport interprovincial en collaboration avec les parties prenantes.
- Collaborer avec tous les ordres de gouvernement et les partenaires du secteur des transports afin d'améliorer les liens de transport en commun interprovinciaux dans la région de la capitale nationale.

Long terme (5 ans ou plus)

- Conformément aux conclusions des études sur la planification et aux orientations du gouvernement, collaborer avec les autres ordres de gouvernement et les partenaires du secteur du transport pour appuyer les décisions du gouvernement concernant le financement des connexions interprovinciales.
- Collaborer avec tous les ordres de gouvernement et les partenaires du secteur du transport afin d'améliorer les liens de transport en commun interprovinciaux dans la région de la capitale nationale.

PROMOUVOIR LA MOBILITÉ DURABLE

Court terme (1 ou 2 ans)

- Améliorer les projets de transport durable et accessible pour le parc de la Gatineau.
- Poursuivre la mise en œuvre de programmes réservant les promenades de la CCN à la mobilité active.
- Maintenir et améliorer la connectivité des réseaux de sentiers de la CCN en poursuivant la mise en œuvre du programme de sentiers récréatifs de la capitale et en remettant en état l'infrastructure des sentiers, des promenades en bois et des pistes.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Améliorer les projets de transport durable et accessible pour le parc de la Gatineau.
- Améliorer la mise en œuvre de programmes réservant les promenades de la CCN à la mobilité active.

Long terme (5 ans ou plus)

- Améliorer les projets de transport durable et accessible pour le parc de la Gatineau et d'autres actifs de la CCN.
- Améliorer la mise en œuvre de programmes réservant les promenades de la CCN à la mobilité active.

Priorité 4 : Démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement.

À titre d'intendante des terrains et des actifs fédéraux, la CCN a établi une tradition de conservation et d'intendance environnementale bien ancrée dans la région de la capitale nationale. La Stratégie de développement durable de 2023-2027 de la société d'État sert de feuille de route pour orienter son ambitieux parcours vers un avenir plus durable et résilient aux aléas du climat. Au cours de la période de planification, la CCN continuera de faire avancer les initiatives clés présentées dans la Stratégie de développement durable qui permettront de créer des collectivités durables, de réduire la production de déchets, d'atteindre la carboneutralité, de protéger le capital naturel et de gérer les risques liés au climat.

Le changement climatique a une incidence sur tous les secteurs d'activité de la CCN. En tant que première propriétaire foncière en importance dans la région de la capitale nationale, la CCN observe davantage de dommages importants à ses actifs bâtis et naturels causés par des phénomènes météorologiques violents et d'autres événements liés au climat. Conformément aux priorités du gouvernement, la CCN fait progresser les travaux visant à intégrer les facteurs de résilience climatique à long terme dans les projets d'infrastructures essentielles. Ces efforts comprennent le respect des exigences en matière de durabilité dans le cadre de la préservation du patrimoine et des biens culturels. Au cours de l'exercice 2025-2026, la CCN prévoit d'accorder la priorité aux mesures figurant dans son plan d'adaptation au climat qui visent à tenir compte des risques climatiques et de la vulnérabilité au climat dans ses actifs, ses activités et ses programmes. Parallèlement, elle élabore un plan d'atténuation des impacts climatiques qui guidera ses activités pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

De plus, conformément à son rôle d'intendante des espaces verts les plus grands et les plus précieux de la région de la capitale nationale, la CCN poursuivra ses efforts de conservation afin de préserver l'intégrité écologique du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure, tout en offrant aux personnes qui les utilisent la chance de continuer à profiter de ces joyaux pour y pratiquer des activités récréatives. Ce travail comprend le renforcement de la protection des corridors écologiques et d'autres zones écologiques importantes.

La CCN poursuit la rénovation du 80, rue Elgin de manière à le préparer à servir de bureau central. Ces travaux seront réalisés en fonction des principes de modernisation du milieu de travail et d'écologisation du gouvernement, ainsi que des pratiques exemplaires en matière de durabilité. Ils auront également pour objectif de réduire la consommation d'énergie au minimum et d'intégrer des considérations relatives à la résilience climatique. La CCN veille à ce que les principes d'inclusion et d'accessibilité universelle soient également pris en compte dans la conception du nouveau bureau central et dans les plans de mise en œuvre de ses activités.

INITIATIVES ET JALONS DE LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CCN

Court terme (1 ou 2 ans)

- Les collectivités durables améliorent le bien-être des gens dans la région de la capitale nationale.
- Consommation responsable : réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission.
- Lutte contre le changement climatique : atteindre la carboneutralité et des activités résilientes au changement climatique.
- Capital naturel : conserver la biodiversité canadienne.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de la CCN pour 2027-2030, nouvellement créée.

Long terme (5 ans ou plus)

- Entreprendre l'examen des plans de lutte contre les changements climatiques de la CCN.

AMÉLIORATION ET CONSERVATION DU PARC DE LA GATINEAU, DE LA CEINTURE DE VERDURE ET DES TERRAINS URBAINS DE LA CCN

Court terme (1 ou 2 ans)

- Rétablir le couvert forestier urbain en privilégiant les efforts de plantation d'arbres afin d'atteindre des objectifs précis.
- Élaborer des stratégies en matière de cycle de vie pour que les actifs soient gérés et entretenus de manière à ce qu'ils soient plus résilients et durables.
- Améliorer l'état des écosystèmes valorisés.
- Poursuivre des activités de recherche scientifique dans le parc de la Gatineau.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Améliorer l'état des écosystèmes valorisés.
- Rétablir le couvert forestier urbain en privilégiant les efforts de plantation d'arbres afin d'atteindre des objectifs précis.
- Élaborer des stratégies en matière de cycle de vie pour que les actifs soient gérés et entretenus de manière qu'ils soient plus résilients et durables.
- Achever l'initiative de gestion responsable des sentiers et fermer les sentiers non officiels.

Long terme (5 ans ou plus)

- Restaurer les berges dégradées du lac Meech.

MISE EN ŒUVRE DU FONDS VERT

Court terme (1 ou 2 ans)

- Mettre en œuvre une stratégie pour la protection des corridors écologiques et d'autres secteurs d'importance écologique, adjacents au parc de la Gatineau et à la Ceinture de verdure ou situés à l'intérieur de ceux-ci, en recourant notamment à des acquisitions, à des partenariats et à d'autres initiatives rendues possibles grâce au Fonds vert de la CCN.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie de protection des corridors écologiques et d'autres secteurs d'importance écologique, adjacents au parc de la Gatineau et à la Ceinture de verdure ou situés à l'intérieur de ceux-ci, en recourant notamment à des acquisitions, à des partenariats et à d'autres initiatives rendues possibles grâce au Fonds vert de la CCN.

Long terme (5 ans ou plus)

- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie de protection des corridors écologiques et d'autres secteurs d'importance écologique, adjacents au parc de la Gatineau et à la Ceinture de verdure ou situés à l'intérieur de ceux-ci, en recourant notamment à des acquisitions, à des partenariats et à d'autres initiatives rendues possibles grâce au Fonds vert de la CCN.



TABLEAUX FINANCIERS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2024 À 2026

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2025-2026		2024-2025		2023-2024		
	Budget	Budget	Prévision	Écart	Budget	Réel	Écart
FINANCEMENT							
Crédits de fonctionnement	101 382	77 750	89 385	11 635	69 724	74 513	4 789
Revenus	56 720	47 309	55 038	7 729	54 392	80 037	25 645
Financement du Fonds d'acquisition et Bâtir LeBreton	3 584	3 055	3 400	345	7 023	1 777	(5 246)
Financement total	161 686	128 114	147 823	19 709	131 139	156 327	25 188
DÉPENSES							
Planification à long terme ³	17 946	11 889	6 539	5 350	14 198	8 170	6 028
Intendance et protection ⁴	117 725	104 013	108 342	(4 329)	91 334	93 778	(2 444)
Services internes	40 547	35 560	36 989	(1 429)	44 037	34 334	9 703
Dépenses totales en fonctionnement	176 218	151 462	151 870	(408)	149 569	136 282	13 287
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LE FINANCEMENT	(14 532)	(23 349)	(4 047)	19 302	(18 429)	20 045	38 474
REPORT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	60 069	36 197	70 916	34 719	38 898	50 264	11 366
Réaffectation du report entre les immobilisations et le fonctionnement	-	-	(6 800)	(6 800)	-	607	607
REPORT À LA FIN DE L'EXERCICE	45 537	12 848	60 069	47 221	20 469	70 916	50 447

3. Représente le programme plutôt que la structure organisationnelle.

4. Ibid.

BUDGET DES IMMOBILISATIONS
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2024 À 2026

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2025-2026	2024-2025			2023-2024		
	Budget	Budget	Prévision	Écart	Budget	Réel	Écart
FINANCEMENT							
Crédits en immobilisations	100 825	72 799	84 318	11 519	33 290	30 863	(2 427)
Contributions aux projets d'immobilisations	1 000	15 314	17 441	2 127	13 863	11 466	(2 397)
Fonds d'acquisition et Bâtir LeBreton	8 052	11 202	17 667	6 465	47 314	31 006	(16 308)
Financement total	109 877	99 315	119 426	20 111	94 467	73 335	(21 132)
DÉPENSES							
Programme pluriannuel des immobilisations	125 473	166 864	164 489	2 375	128 465	104 290	24 175
Acquisitions de biens immobiliers	3 500	4 080	15 041	(10 961)	38 106	30 762	7 344
Dépenses totales en immobilisations	128 973	170 944	179 530	(8 586)	166 571	135 052	31 519
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LE FINANCEMENT	(19 096)	(71 629)	(60 104)	11 525	(72 104)	(61 717)	10 387
REPORT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	33 143	100 452	86 447	(14 005)	155 550	148 771	(6 779)
Réaffectation du report entre les immobilisations et le fonctionnement	-	-	6 800	6 800	-	(607)	(607)
REPORT À LA FIN DE L'EXERCICE	14 047	28 823	33 143	4 320	83 446	86 447	3 001

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2024 À 2030

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Réel	Prévision	Budget	Projection			
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159 143	35 413	71 954	56 691	28 314	35 095	12 384
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	12 220	13 435	13 435	13 435	13 435	13 435	13 435
Créances	21 044	20 707	23 935	24 508	24 927	25 201	23 452
Placements	110 519	109 304	66 724	36 724	36 724	-	-
	302 926	178 859	176 048	131 358	103 400	73 731	49 271
PASSIFS							
Créditeurs et charges à payer	41 777	31 667	31 667	31 667	31 667	31 667	31 667
Provision pour assainissement environnemental	72 113	71 191	59 047	57 837	45 737	39 804	37 251
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	26 498	25 483	25 583	26 368	27 153	27 938	28 723
Revenus reportés	56 568	26 213	10 780	10 072	9 364	8 694	8 280
Avantages sociaux futurs	10 207	10 151	10 116	10 084	10 054	10 027	10 002
Autres passifs	16 271	15 465	11 130	25 812	25 090	24 345	13 252
	223 434	180 170	148 323	161 840	149 065	142 475	129 175
ACTIFS (PASSIFS) FINANCIERS NETS	79 492	(1 311)	27 725	(30 482)	(45 665)	(68 744)	(79 904)
ACTIFS NON FINANCIERS							
Immobilisations corporelles	926 628	1 081 074	1 156 823	1 239 815	1 301 993	1 379 639	1 436 683
Frais payés d'avance	3 628	3 479	3 479	3 479	3 479	3 479	3 479
Autres actifs non financiers	4 270	4 270	-	-	-	-	-
	934 526	1 088 823	1 160 302	1 243 294	1 305 472	1 383 118	1 440 162
EXCÉDENT ACCUMULÉ	1 014 018	1 087 512	1 188 027	1 212 812	1 259 807	1 314 374	1 360 258

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2024 À 2030

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Réel	Prévision	Budget	Projection			
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
REVENUS							
Opérations de location et servitudes	48 364	28 256	27 715	30 068	32 375	35 250	35 848
Recouvrements	8 054	9 910	17 007	6 090	5 981	1 500	1 516
Frais d'accès aux usagers	3 222	4 170	4 426	4 478	4 555	4 558	4 560
Intérêts	18 519	11 265	5 991	4 724	1 182	1 182	1 182
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	81	-	43 050	-	-	-	5 880
Autres revenus	13 263	18 878	2 581	1 990	2 040	2 090	2 090
	91 503	72 479	100 770	47 350	46 133	44 580	51 076
CHARGES							
Planification à long terme	8 170	6 539	17 946	20 784	18 327	5 155	4 894
Intendance et protection	117 505	129 578	142 626	128 550	117 867	121 698	118 999
Services internes	33 689	36 571	41 890	39 912	38 317	37 413	37 163
	159 364	172 688	202 462	189 246	174 511	164 266	161 056
DÉFICIT AVANT LE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA	(67 861)	(100 209)	(101 692)	(141 896)	(128 378)	(119 686)	(109 980)
FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	74 513	89 385	101 382	91 487	90 440	85 658	81 234
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	30 863	84 318	100 825	75 194	84 933	88 595	74 630
	105 376	173 703	202 207	166 681	175 373	174 253	155 864
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	37 515	73 494	100 515	24 785	46 995	54 567	45 884
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	976 503	1 014 018	1 087 512	1 188 027	1 212 812	1 259 807	1 314 374
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	1 014 018	1 087 512	1 188 027	1 212 812	1 259 807	1 314 374	1 360 258

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2024 À 2030

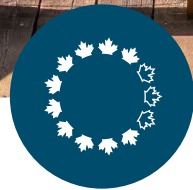
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Réel	Prévision	Budget	Projection			
	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	37 515	73 494	100 515	24 785	46 995	54 567	45,884
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(129 927)	(177 028)	(116 275)	(111 080)	(92 288)	(109 272)	(93 082)
Amortissement des immobilisations corporelles	19 897	22 582	26 346	28 088	30 110	31 626	33 518
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(81)	-	(43 050)	-	-	-	(5 880)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	2 220	-	-	-	-	-	-
Perte réalisée à la suite d'une opération de cession-bail	(92)	-	-	-	-	-	-
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	81	-	61 500	-	-	-	8 400
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	964	-	-	-	-	-	-
	(106 938)	(154 446)	(71 479)	(82 992)	(62 178)	(77 646)	(57 044)
Variation des frais payés d'avance	(299)	149	-	-	-	-	-
Variations des autres actifs non financiers	(50)	-	-	-	-	-	-
	(349)	149	-	-	-	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(69 772)	(80 803)	29 036	(58 207)	(15 183)	(23 079)	(11 160)
ACTIFS (PASSIFS) FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	149 264	79 492	(1 311)	27 725	(30 482)	(45 665)	(68 744)
ACTIFS (PASSIF NET) FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	79 492	(1 311)	27 725	(30 482)	(45 665)	(68 744)	(79 904)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2024 À 2030

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Réel	Prévision	Budget	Projection			
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	600	(28 518)	(39 391)	(8 272)	(16 915)	(3 438)	(11 384)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement en immobilisations	(101 819)	(95 212)	33 352	(36 991)	(11 462)	(26 505)	(11 327)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement	(28 978)	1 215	42 580	30 000	-	36 724	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(130 197)	(122 515)	36 541	(15 263)	(28 377)	6 781	(22 711)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	301 560	171 363	48 848	85 389	70 126	41 749	48 530
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	171 363	48 848	85 389	70 126	41 749	48 530	25 819



ANNEXES

ANNEXE A : PROGRAMME PLURIANNUEL DES IMMOBILISATIONS
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2025 À 2030

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2024-2025	2025-2026	2026-2030
	Prévision	Budget	Projection
ROUTES ET PONTS			
Programme du boulevard de la Confédération	1 380	3 100	8 964
Réfection des piliers et des berges du pont Portage	2 275	3 000	5 185
Réhabilitation du pont d'étagement du Chemin de fer Canadien Pacifique	173	4 190	1 500
Réfection de la promenade de la Gatineau	180	2 900	2 670
Réfection, autres routes et ponts	4 534	4 834	10 978
	8 542	18 024	29 297
PROPRIÉTÉS HISTORIQUES			
Programme des résidences officielles	7 186	17 117	64 065
Réfection de propriétés, promenade Sussex	1 629	-	1 076
Réfection des propriétés, cours Sussex	406	7 461	1 000
Réfection, autres propriétés historiques	4 987	3 276	2 050
	14 208	27 854	68 191
PROPRIÉTÉS LOCATIVES			
Programme de réfection, propriétés locatives	7 616	1 000	33 613
MISE EN VALEUR DE PROPRIÉTÉS			
Bâtir LeBreton	660	16 546	55 469
Secteur patrimonial et culturel	20 456	20 713	64 565
	21 116	37 259	120 034

ANNEXE A : PROGRAMME PLURIANNUEL DES IMMOBILISATIONS
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2025 À 2030

	2024-2025	2025-2026	2026-2030
	Prévision	Budget	Projection
ACTIFS VERTS			
Réaménagement de la pointe Kiweki	4 674	-	-
Aménagement du parc riverain de la berge sud	7 745	-	7 668
Réhabilitation de l'éclairage du Canal Rideau	14 703	5 779	12 331
Réhabilitation du pavillon Rockliffe	188	-	3 740
Réhabilitation du mur de Maplelawn	680	3 274	-
Infrastructure de la navette du parc de la Gatineau	143	-	4 692
Programme de réhabilitation du parc de la Gatineau	1 197	2 183	4 174
Programme de réhabilitation des sentiers	2 845	1 727	11 618
Autres projets et programmes, actifs verts	7 577	1 536	9 566
	39 752	14 499	53 789
INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES			
Réhabilitation du camping du lac Philippe	31 089	500	-
Centre d'expérience du parc de la Gatineau	189	2 023	1 762
	31 278	2 523	1 762
ACQUISITIONS DE PROPRIÉTÉS			
Acquisitions de propriétés	10 579	-	15 380
Fonds vert	4 462	3 500	17 255
	15 041	3 500	32 635
TOUS LES PROGRAMMES - ÉQUIPEMENT	2 624	590	2 170
AUTRES			
Aménagement du 80, rue Elgin	25 705	8 761	26 251
Autres projets et programmes	13 648	14 963	50 295
	39 353	23 724	76 546
	179 530	128 973	418 037

ANNEXE B : MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE SUR LES DÉPENSES
DE VOYAGES, D'ACCUEIL, DE CONFÉRENCES ET D'ÉVÉNEMENTS

Le 16 juillet 2015, le gouverneur en conseil a demandé à certaines sociétés d'État, dont la CCN, d'harmoniser leurs politiques, lignes directrices et pratiques avec les politiques, directives et instruments connexes du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) portant sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements, conformément à leurs obligations légales. Tous les aspects de la directive ont été adoptés, comme l'exigeait le SCT.

Le tableau suivant présente les dépenses annuelles totales de la CCN en frais de voyages, d'accueil, de formation et de conférences, et fournit la prévision et le budget.

Dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences (en dollars)

	2023-2024 Réel	2024-2025 Prévision	2025-2026 Budget
VOYAGES	209 832	218 400	185 700
ACCUEIL	80 677	57 300	84 500
FORMATION ET CONFÉRENCES	586 466	502 400	524 100

Investissement dans les actifs patrimoniaux et culturels de la région de la capitale nationale – Énoncés économiques de l'automne (2022 et 2023)

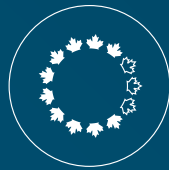
En plus de l'augmentation importante des crédits en capital sur cinq ans (2018-2019 à 2022-2023) accordée à la CCN, des fonds supplémentaires ont été réservés dans le cadre des Énoncés économiques de l'automne 2022 et 2023 pour la remise en état des infrastructures importantes sur les plans historique et culturel dans la région de la capitale nationale.

Au cours de la période de planification, la CCN continuera de mettre en œuvre son plan de réfection, comme le prévoit le résumé du plan d'entreprise 2024-2025, afin de remédier à l'entretien différé des actifs. Actuellement, l'un des projets les plus importants entrepris est la réhabilitation du mur de soutènement et de l'escarpement de la promenade Lady-Grey. Le projet constitue la première étape de l'intention de la société d'État de créer une promenade polyvalente le long de la rivière des Outaouais, reliant le canal Rideau et la rivière Rideau, comme prévu dans le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067. Il s'intégrera également à d'autres projets qui transformeront le cœur de la capitale, comme la revitalisation de la pointe Kìwèkì, et en amplifiera l'incidence.

En outre, des travaux ont commencé pour la réhabilitation du paysage et des biens civils le long du boulevard de la Confédération, ainsi que dans les cours Sussex au cœur du centre-ville d'Ottawa. Parmi les autres projets qui s'achèveront dans le court terme, mentionnons la remise en état de l'avenue Mackenzie, l'éclairage du canal Rideau et l'escarpement de la colline du Parlement. La CCN a également commencé à entreprendre des projets de réparation et de remise en état d'actifs de son portefeuille immobilier, ainsi que d'ouvrages techniques, y compris le pont du ruisseau Patterson, qui traverse l'historique canal Rideau.

Les principaux projets à venir comprennent la remise en état des tronçons prioritaires des berges, des sentiers, des promenades et des installations de franchissement des cours d'eau, comme des ponceaux et des passerelles, qui sont en mauvais état, ainsi que le portefeuille d'ouvrages techniques comprenant des murs, des barrages et des ponts. De plus, la CCN continuera de faire progresser les projets de restauration afin de réparer les dommages causés par des catastrophes naturelles importantes (p. ex., la tempête derecho qui s'est produite en mai 2022).

De plus, la CCN met en œuvre des projets planifiés concernant les actifs de son portefeuille de résidences officielles. Ces projets sont conformes aux conclusions du rapport Résidences officielles du Canada – Rapport sur l'état des actifs du portefeuille datant de 2021, et permettront de remettre en « bon » état quatre des résidences principales (la résidence du lac Mousseau, Stornoway, la Ferme et le 7, Rideau Gate). Les projets prévus pour Rideau Hall comprennent la rénovation des endroits qui sont dans un état « critique » ou « mauvais », ainsi que des améliorations importantes visant à prolonger le cycle de vie qui auront une incidence sur l'état général des lieux.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION